

Une entreprise de Calgary accusée de gonflement de prix

Le 8 mai 2020

Le gouvernement a accusé une entreprise de Calgary d'avoir ignoré un ordre de cesser de facturer des prix exorbitants pour plusieurs produits de consommation.

La Consumer Investigations Unit (CIU) de Service Alberta a été mise au courant des activités de l'entreprise grâce à appel anonyme au service téléphonique Report a Rip-Off.

Un enquêteur de la CIU s'est rendu à la CCA Logistics Ltd (Newsday) le 1^{er} avril pour y réaliser que plusieurs articles d'équipement de protection individuelle (EPI), entre autres, étaient vendus à des prix qui dépassaient largement leur prix de vente normal. En voici quelques exemples :

- Masques 3M - 120 \$ (majoration de 400 %)
- Désinfectant pour les mains - 39 \$ (majoration de 200 %)
- Vitamine C (paquet de deux bouteilles) - 30 \$ (majoration de 100 %)
- Savon pour les mains - 10 \$ (majoration de 300 %)
- Désinfectant en aérosol Lysol - 25 \$ (majoration de 250 %)

« Nous avons été très clairs sur le fait que nous jugeons inacceptable et répréhensible de profiter de la population albertaine, tout particulièrement en situation d'urgence de santé publique. Les clients albertaines devraient pouvoir faire leurs achats en toute confiance, sans avoir à s'inquiéter du fait que des entreprises pourraient se livrer à des actes d'escroquerie. Augmenter inutilement les prix de 200 % et de 400 % est un comportement dégoûtant qui sera puni systématiquement. Notre unité d'enquête fait un excellent travail et elle continuera à enquêter sur les plaintes, de même qu'à porter des accusations et à engager des poursuites, si nécessaire, avec le plein appui de notre gouvernement. »

Nate Glubish, ministre de Service Alberta

Renseignements connexes

[Alberta.ca/COVID19](https://alberta.ca/COVID19)

Demandes de renseignements des médias

Tricia Velthuisen

Tricia.Velthuisen@gov.ab.ca

587-982-4992

Attachée de presse,
Service Alberta

Le 15 avril, un ordre provisoire du directeur a été donné au propriétaire de l'entreprise, l'obligeant à cesser de facturer un prix qui dépassait largement celui d'articles similaires. L'entreprise ne s'est pas conformée à cet ordre.

Le propriétaire de l'entreprise devra comparaître devant le tribunal provincial de Calgary le 19 août prochain.

En bref

- En date du 8 mai, le SDI avait reçu 458 plaintes concernant des prix abusifs liés à la COVID-19 dans des entreprises de l'Alberta; 351 de ces plaintes mèneront à des inspections ou feront l'objet d'une enquête plus approfondie.
- Des accusations de majoration des prix ont été portées dans toute la province pour les produits de consommation suivants :
 - Désinfectant pour les mains
 - Lingettes Lysol/Clorox
 - Papier de toilette
 - Masques faciaux (y compris les masques de type N95)
 - Gants jetables
 - Soupe
 - Farine
 - Lait
 - Préparations pour nourrissons
 - Fromage râpé
 - Bœuf haché
- La CIU examine chaque plainte et ouvrira une enquête s'il existe des preuves évidentes de fraude. Les entreprises reconnues coupables pourraient se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à 300 000 dollars.
- Les consommateurs qui se voient proposer des prix qui leur semblent déraisonnables peuvent contacter la ligne Report a Rif-Off en composant le 1-877-427-4088, ou en visitant le site alberta.ca/file-consumer-complaint.aspx (en anglais seulement) pour déposer une plainte en ligne.